



Envoi par courriel et télécopieur : 418 727-3673

Québec, le 17 octobre 2008

Monsieur Victor Bérubé
Chef du Service des inventaires et du Plan
Ministère des Transports
92, 2^e Rue Ouest, bureau 101
Rimouski (Québec) G5L 8E6

Objet : Projet de réaménagement de la route 132 à Chandler

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet les questions suivantes :

1. Lors de la deuxième partie d'audience publique, un participant a mentionné qu'un relevé sonore a été effectué sur la route Albert. Pouvez-vous fournir à la commission les résultats de ce relevé? À quelles fins ce relevé a-t-il servi ?
2. Existe-t-il une politique au ministère des Transports qui fixe les critères permettant de délimiter des zones de non-accès le long des routes de déviation ou de contournement ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer l'entrée en vigueur de cette politique et expliquer les objectifs visés par cette dernière.

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 24 octobre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c. c. M^{me} Janine Banville, conseillère en communication